

# PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés  
de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@Polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Classification des armes:

**Groupe de victimes accueille favorablement l'ouverture du ministre, mais demeure inquiète face aux propos du premier ministre**

**81% des Canadiens sont d'accord que la possession privée des armes d'assaut semi-automatiques pour des fins récréatives devrait être interdite**

<p><b>ARMALITE M-15 Defensive Carbine</b> <u>Légale au Canada</u></p>  <p>"À autorisation restreinte"= il faut être membre d'un club de tir ou collectionneur pour en posséder</p>	<p><b>Sig Sauer MCX</b> <u>Légale au Canada</u></p>  <p>"À autorisation restreinte"= il faut être membre d'un club de tir ou collectionneur pour en posséder (Utilisée pour tuer 49 personnes et en blesser 28 dans un club de danse à Orlando en Floride, 12 juin 2016)</p>
<p><b>Kel-Tec RDB</b> <u>Légale au Canada</u></p>  <p>"Non restreinte"= n'est pas enregistrée, personne ne sait qui les possède (Autorisée pour la vente au Canada par la GRC en septembre 2017)</p>	<p><b>CZ Scorpion EVO</b> <u>Légale au Canada</u></p>  <p>"À autorisation restreinte"= il faut être membre d'un club de tir ou collectionneur pour en posséder (Autorisée pour la vente au Canada par la GRC en mars 2017)</p>

**Montréal, le 8 mai 2018** – Le collectif **PolySeSouvient** accueille favorablement l'ouverture du **ministre de la Sécurité publique**, exprimée dans le cadre de son témoignage au sujet du **projet de loi C-71**, face à la possibilité de modifier les critères légaux qui déterminent la légalité des différents modèles d'armes à feu, mais demeure inquiet compte tenu des propos du **Premier ministre qui lance la balle à la GRC**.

« C'est une prise de position quelque peu trompeuse, » dit **Heidi Rathjen**, porte-parole du collectif. « Ce sont les critères de la loi, et non pas la GRC, qui déterminent quelles armes sont légales et quelles sont prohibées. Lancer la balle à la GRC, c'est une bonne façon d'éviter la question, à savoir devrions-nous permettre la possession privée des armes semi-automatique à caractère militaire? »

Bien que la complexité de la loi de même que de certains modèles d'armes fait appel à un certain degré d'interprétation, la **GRC** n'a pas de réel pouvoir décisionnel sur la classification des armes. Essentiellement, son rôle est d'appliquer la loi.

Ce à quoi le **premier ministre** a fait référence, c'est le pouvoir que se sont donné les **Conservateurs** (via le **PL C-42**) de renverser les décisions de la **GRC** quant à son interprétation de la loi. En d'autres mots, le ministre de la Sécurité publique peut décider, de manière totalement arbitraire et antidémocratique, que la loi ne s'applique pas à certaines armes, comme l'a fait l'ancien ministre conservateur Steven Blaney dans le cas des modèles Swiss Arms et CZ-858. (La **GRC** avait décrété que ces armes étaient prohibées parce qu'elles peuvent être converties en mode automatique, ce qui les rend prohibées selon la loi.)

*« Nous appuyons fermement la disposition du projet de loi C-71 éliminant ce pouvoir, tout comme nous appuyons celle visant à réinstaurer la classification appropriée des modèles Swiss Arms et CZ-858. »*

### **Mais qu'en est-il des armes d'assaut?**

*« Le problème, c'est que la présente réforme législative ne touche aucunement aux critères de la loi qui rendent légales les armes d'assaut et, ce, malgré plusieurs avertissements de la GRC concernant leurs risques pour la sécurité publique. Et jusqu'à présent, la seule réponse des autorités politiques face à la question de l'interdiction des armes d'assaut a été de diriger la discussion vers l'application de la loi par la GRC.*

*« Ainsi, nous nous retrouvons encore dans l'inconnu face à la position du gouvernement Libéral sur la légalité des armes d'assaut. Étant donné que l'interdiction des armes d'assaut est appuyée par 80% de la population, de même que les associations policières, chefs de police et victimes de tueries, les Canadiens sont en droit de connaître la position de leur gouvernement: est-il d'accord ou non avec la possession privée d'armes d'assaut à des fins récréatives?*

*« Cela dit, nous nous réjouissons de l'ouverture du ministre Goodale à au moins considérer des propositions législatives en lien avec la classification des armes. C'est la première fois que le gouvernement fait mention de l'idée-même de changer la loi à cet égard, »* conclut **madame Rathjen**.

→ Mémoire de PolySesouvient sur le C-71 : [http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO\\_18\\_05\\_06\\_Brief\\_C71.pdf](http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_18_05_06_Brief_C71.pdf)

→ Face à la demande des survivants et familles des victimes de la tragédie à la Moquée de Québec pour une interdiction des armes d'assaut, le premier ministre et le ministre de la Sécurité publique ont réagi ainsi :

...le premier ministre s'est félicité d'avoir remis entre les mains de la police fédérale, avec le projet de loi C-71, le pouvoir de prendre des décisions en matière de classification des armes au pays. Il estime qu'aller à contre-courant du gouvernement conservateur de Stephen Harper, qui avait transféré ce pouvoir «aux politiciens», constitue la meilleure approche, car ces décisions ne devraient pas être «politiques», mais plutôt en fonction «des choix des experts».

OTTAWA - Justin Trudeau says the police, not politicians, should be the ones to determine the restrictions placed on specific kinds of guns. ... Trudeau touts provisions of his government's firearms bill that would restore the authority of RCMP experts to classify firearms without political influence, repealing cabinet's authority to overrule Mountie determinations.

(Ralph Goodale's testimony - from 11:27 to 11:29): "We have put into Bill C-71 a very important change in process by insuring that the decision with respect to the technical categorization of firearms is in the hands of the professional unit within the RCMP and is not subject to a political second guess. The principle here is ... that Parliament should define the categories, and then the experts within the RCMP will make the technical judgement as to which firearm falls into which category. If Parliament comes forward with a proposal, certainly, my attitude towards any legislation before standing committee, if parliament wishes to make a proposal to amend that legislation, I will give it fair consideration. I'm open to all constructive suggestions and ideas."